



Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

ID : 029-212902746-20210317-D2021028SCA-DE

Département du Finistère

MAIRIE de SCAER
TI-KËR SKAER

République Française

DEL 2021/028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt
Le Mercredi 17 Mars à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig de Scaër sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.**

Étaient présents 29 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Patrick **LE BRAS**, Marie-Josée **CANEVET**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

**DEL 17.03.2021 - 2020/028: VŒU PRÉSENTÉ PAR LA MUNICIPALITE DE SCAËR:
CONCERNANT LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS-SYNDICATS DES SECTEURS SOCIAUX
ET MÉDICO-SOCIAUX:**

RAPPORTEUR MME LE GALL

Le maire informe l'assemblée délibérante que Bernez RANNOU, Président de Don Bosco, pour l'ensemble du collectif Associations-Syndicats (regroupant de 26 structures des secteurs sociaux et médico-sociaux de l'Économie Sociale et Solidaire, ainsi que les syndicats de salariés CFTD, SUD et CGT) souhaite attirer l'attention de tous sur la situation des professionnels de ces différents secteurs.

L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons. Ils sont mobilisés et s'adaptent, parfois au risque de leur propre santé, pour assurer la protection et l'accompagnement

des plus fragiles. La crise sanitaire met en avant l'ensemble de ces professionnels, qui par leur engagement font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires.

Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots. Dans cette logique, le Ségur de la santé a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD. Ces dispositions vont dans le bon sens et sont légitimes mais, à ce jour, les professionnels des secteurs sociaux (protection de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs, petite enfance, ...) et médicosociaux (handicap, services à domicile, ...) sont les grands oubliés de cette reconnaissance nationale.

Ainsi, par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300€ par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile. Cette inégalité n'est pas justifiée pour des professionnels qui exercent le même métier, y compris chez un même employeur. Il est à noter que les salariés des services administratifs ne sont pas pris en compte dans le financement de certaines structures et ont été exclus de la « prime COVID ».

Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles. Leur capacité à assurer leur mission d'intérêt général est ainsi directement remise en cause.

Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance des secteurs sociaux et médicosociaux et compromettent les actions aux côtés des personnes les plus vulnérables. Aussi, notre collectivité soutient la démarche initiée par le collectif qui regroupe 26 organisations - à but non lucratif - de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne et les organisations syndicales CFDT Santé-Sociaux du Finistère, CGT, et SUD.

En effet, au-delà des enjeux partisans, nous attendons un engagement fort de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des élus pour qu'une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée.

La réelle reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux passera par une politique sociale et budgétaire qui assure à ces différentes structures, y compris à leurs services administratifs, les ressources nécessaires à l'accompagnement des personnes les plus fragiles et une revalorisation cohérente des salaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FORME UN VOEU de soutien au collectif Associations-Syndicats qui regroupe 26 structures des secteurs sociaux et médico-sociaux de l'Économie Sociale et Solidaire.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER